



Responsabilité pour les crimes internationaux commis en Palestine

29 avril 2020

Aperçu

Date de dépôt :

20 décembre 2019

État actuel

Le 5 février 2021, l'audience préliminaire

La Chambre a statué que la CPI a

La Cour pénale internationale (CPI) est compétente

pour les crimes commis sur le territoire de

l'État de Palestine, comprenant Gaza et la

Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, depuis le

13 juin 2014. Le 3 mars 2021, le Procureur a ouvert

une enquête en Palestine. Le 20 mai 2024, le

Procureur a émis des mandats d'arrêt contre

Yoav Gallant, et d'autres organisations palestiniennes

déposés le 15 mai 2018, visaient Benjamin

crimes contre l'humanité commis par des responsables israéliens, notamment Benjamin Netanyahu,

Gaza, dans le contexte de la Grande Marche du retour palestinienne, et en raison de la politique de

colonisation et des persécutions résultant du siège de Gaza. Le 20 décembre 2019,

Description de l'affaire

Le 2 janvier 2015, l'État de Palestine a adhéré au Statut de Rome.

Cour pénale internationale (CPI), et, le 1er avril 2015, la Palestine est devenue le 123e État membre de la CPI. Palestine

La Cour pénale internationale (CPI) a été saisie de la compétence pour juger les crimes commis sur le

territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est,

depuis le 13 juin 2014. La procureure de la CPI,

Fatou Bensouda, a ouvert une enquête préliminaire sur les crimes commis en Palestine.

Palestine le 16 janvier 2015, et le

L'État de Palestine a évoqué la situation

Notre équipe :

- Katherine Gallagher
- Samah Sisay
- Brad Parker

Le procureur a conclu qu'il y a un

base raisonnable pour procéder à une

enquête sur les crimes de guerre et les crimes

crimes contre l'humanité commis sur le territoire

palestinien – la bande de Gaza et

Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est – et a demandé à la

Chambre préliminaire de confirmer

l'étendue de la compétence territoriale de la Cour. La

Chambre préliminaire a invité

Les victimes doivent soumettre leurs observations sur le

Suite à la demande du Procureur, l'avocate Katherine

Gallagher, du Centre pour les droits constitutionnels, a _____

présenté une requête au nom de vingt victimes palestiniennes

de persécution, originaires de toutes les régions de Palestine

et de la diaspora. Le 29 avril 2020, le Centre pour

les droits constitutionnels s'est joint à plus de 180 organisations

palestiniennes, régionales et internationales de défense des

droits humains pour signer une lettre ouverte adressée

au Procureur de la CPI, exprimant son soutien à l'ouverture

immédiate d'une enquête. _____

Dans d'autres affaires visant à tenir les responsables israéliens pour

responsables de violations graves, des poursuites judiciaires sont engagées.

du droit international ou des sociétés complices de

violations des droits de l'homme en Palestine, voir Matar

c. Dichter ; Belhas contre _____

Ya'alon; Corrie et al c. Caterpillar; et Doğan contre Barak. _____

Pour d'autres Centres constitutionnels

Pour les affaires de droits humains visant à obtenir

réparation pour les crimes contre l'humanité ou les crimes

de guerre devant la CPI, voir Responsabilité pour les crimes

internationaux en Afghanistan et le Réseau des survivants

de ceux qui ont été abusés par des prêtres (SNAP) _____

concernant les hauts responsables du Vatican.

Dossiers de cas



Décision relative au recours d'Israël contre la compétence de la Cour _____



Décision relative à la demande d'Israël visant à obtenir une injonction adressée au Procureur de présenter un article

18. Procédure de notification et de suspension



Réponse consolidée du procureur aux observations des intervenants



Décision de la CPI accordant les demandes d'autorisation de dépôt de mémoires des victimes



Témoignage des enfants victimes et de leurs familles



Soumission des victimes de persécution



Demande d'accès à l'information concernant l'ingérence de la CPI



Page de dossier de la CPI sur la loi FOIA



Lettre de la CPI concernant l'expulsion forcée imminente de Salah Hammouri



Mémoire de la CPI concernant Salah Hammouri et les Palestiniens à Jérusalem



80 organisations non gouvernementales, groupes confessionnels et établissements d'enseignement

Des institutions appellent l'administration Biden à abroger les sanctions de la CPI



Décision relative à la demande du Procureur, formulée en application de l'article 19(3), visant à statuer sur

Compétence territoriale de la Cour en Palestine



Annexe 1 : Opinion partiellement dissidente du juge Kovács



Annexe 2 : Opinion partiellement dissidente du juge Perrin de Brichambaut



Demande d'informations complémentaires



Réponse de l'État de Palestine



Réponse de l'État de Palestine Annexe A



Réponse du procureur



Réponse du ministère public aux observations des victimes et des amis de la cour



Annexe A à la réponse du ministère public aux victimes et à l'amicus curiae

Observations



Observations des victimes sur la demande de poursuites conformément à l'article 19(3)

(Persécution)



Demande du ministère public conformément à l'article 19(3) pour statuer sur la requête du tribunal

Juridiction territoriale (redéposée)



Saisine de l'État de Palestine conformément aux articles 13(a) et 14

Chronologie de l'affaire

21 novembre 2024

La Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis contre la population palestinienne.

Gaza

Communiqué de presse

Le Centre pour les droits constitutionnels réagit aux mandats d'arrêt de la CPI concernant Netanyahu et Gallant

Ressources connexes

- [Communiqué de presse de la CPI concernant Netanyahu et les mandats d'arrêt de Gallant](#)

Fichiers associés

- [Décision relative au recours d'Israël contre la compétence de la Cour](#)
- [Décision relative à la demande d'Israël visant à obtenir une injonction adressée au Procureur de présenter un article 18. Procédure de notification et de suspension](#)

23 août 2024

Réponse consolidée du ministère public concernant le mandat d'arrêt

Fichiers associés

- [Réponse consolidée du procureur aux observations des intervenants](#)

12 août 2024

Des mémoires sont déposés au nom des victimes palestiniennes, demandant l'arrestation des personnes concernées. mandats

Suite à la décision de la Chambre préliminaire autorisant la prise en compte des observations des victimes concernant les demandes de mandats d'arrêt en cours contre le Premier ministre israélien Netanyahu et le ministre de la Défense Gallant, les avocats du CCR ont déposé des mémoires au nom des victimes palestiniennes de persécution, ainsi que des enfants victimes et de leurs familles. Ces mémoires réaffirment la compétence de la CPI à l'égard de ces crimes et des accusés et exhortent la CPI à délivrer les mandats d'arrêt sans plus tarder. Plus de 65 mémoires d'amicus curiae ont également été déposés par des États (dont les États-Unis), des organisations de défense des droits humains et des universitaires, présentant des arguments pour et contre la délivrance de ces mandats. Ces mémoires, ainsi que d'autres documents déposés auprès de la CPI, sont consultables sur [la page « Dossiers de la Cour » du site web de la CPI](#).

Fichiers associés

- [Décision de la CPI accordant les demandes d'autorisation de dépôt de mémoires des victimes](#)
- [Témoignage des enfants victimes et de leurs familles](#)

- [Soumission des victimes de persécution](#)
-

Le 16 juillet

2024, le CCR adresse une demande d'accès à l'information aux agences fédérales américaines concernant leurs communications au sujet de l'enquête du procureur de la CPI sur les actions d'Israël en Palestine.

La demande d'accès à l'information est envoyée au Département d'État, au Département de la Justice et au Département de la Défense.

Communiqué de presse

Le Centre pour les droits constitutionnels exige des informations sur l'ingérence américaine dans l'enquête de la CPI sur les crimes d'Israël contre les Palestiniens à Gaza.

Fichiers associés

- [Page de dossier FOIA de la CPI](#)
 - [Demande d'accès à l'information concernant l'ingérence de la CPI](#)
-

Le 20 mai 2024, le

procureur de la CPI a émis des demandes de mandats d'arrêt, notamment contre le Premier ministre Netanyahu et le ministre de la Défense Gallant. En réponse aux efforts déployés par des membres du Congrès américain pour imposer des sanctions au personnel de la CPI suite à cette annonce, le Center for Constitutional Rights s'est joint à plus de 100 organisations de défense des droits humains et de la société civile pour adresser une lettre au président Biden afin de s'opposer à ces menaces.

Communiqué de presse

Un pas important vers la justice : la CPI demande un mandat d'arrêt contre Netanyahu

Ressources connexes

- [Déclaration du Procureur de la CPI sur les demandes de mandats d'arrêt](#)
 - [Lettre conjointe d'ONG au président Biden concernant les menaces pesant sur la coopération internationale Tribunal pénal](#)
-

Le 18 octobre 2023,

le CCR publie une note d'information juridique d'urgence sur le crime de génocide perpétré par Israël contre le peuple palestinien et la complicité des États-Unis.

Communiqué de presse

~~Des avocats spécialisés dans la défense des droits humains publient une analyse juridique de la complicité des États-Unis dans le génocide perpétré par Israël contre les Palestiniens à Gaza.~~

Ressources connexes

- ~~Le crime de génocide perpétré par Israël contre le peuple palestinien et les États-Unis~~
~~L'incapacité à prévenir et la complicité dans le génocide~~
-

5 décembre 2022

Demande urgente adressée au procureur de la CPI, M. Khan, concernant la menace d'expulsion imminente par Israël de l'avocat palestinien des droits de l'homme, Salah Hammouri.

Fichiers associés

- ~~Lettre de la CPI concernant l'expulsion forcée imminente de Salah Hammouri~~
-

16 mai 2022

Communication de la CPI déposée au nom de Salah Hammouri sur des crimes contre Palestiniens à Jérusalem-Est

Le Centre pour les droits constitutionnels et la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) ont déposé une requête auprès de la Cour pénale internationale (CPI) au nom de Salah Hammouri, avocat et militant palestinien emprisonné. Cette requête exhorte la Cour à examiner en urgence les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par Israël à Jérusalem, notamment le transfert et l'expulsion forcés de Palestiniens de Jérusalem-Est.

Hammouri subit depuis des années du harcèlement et des abus de la part du gouvernement israélien en raison de son activisme ; il a récemment été déchu de son droit de résidence à Jérusalem-Est et est désormais emprisonné sous la menace d'une expulsion.

Communiqué de presse

Un avocat palestinien emprisonné exhorte la CPI à enquêter sur les crimes de guerre et autres crimes commis par Israël. Contre l'humanité à Jérusalem

Fichiers associés

- Mémoire de la CPI concernant Salah Hammouri et les Palestiniens à Jérusalem

2 avril 2021

L'administration Biden abroge le décret présidentiel de l'ère Trump qui instaurait des sanctions contre les responsables de la Cour pénale internationale

Communiqué de presse

L'abrogation par Biden des sanctions de la Cour pénale internationale de Trump est une bonne chose, mais Les avocats des victimes devant la CPI réclament une décision tardive.

Ressources connexes

- Fiche d'information : Sanctions américaines contre la Cour pénale internationale

3 mars 2021

Le procureur de la CPI annonce l'ouverture d'une enquête en Palestine

Ressources connexes

- Déclaration de la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, concernant l'enquête sur la situation en Palestine
- Situation en Palestine : Résumé des conclusions de l'examen préliminaire

Lettre conjointe du

17 février 2021 à l'administration Biden pour abroger les sanctions de la CPI : 80

organisations appellent le président à annuler le décret exécutif 13928 et toutes les mesures de sanctions contre les responsables de la CPI instituées par l'administration précédente.

Fichiers associés

- 80 organisations non gouvernementales, groupes confessionnels et établissements d'enseignement Des institutions appellent l'administration Biden à abroger les sanctions de la CPI

Le 5 février 2021,

la Chambre préliminaire a rendu une décision reconnaissant la compétence de la Cour pour enquêter sur le territoire palestinien. La

majorité de la Chambre préliminaire a reconnu que le territoire palestinien, comprenant Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en tant qu'État partie à la CPI, relève de la compétence de la Cour à des fins d'enquête. Le Procureur avait conclu à l'existence de motifs raisonnables de croire que des crimes avaient été commis sur le territoire palestinien et que la situation devait faire l'objet d'une enquête.

Fichiers associés

- [Décision relative à la demande du Procureur, formulée en application de l'article 19\(3\), visant à statuer sur Compétence territoriale de la Cour en Palestine](#)
- [Annexe 1 : Opinion partiellement dissidente du juge Kovács](#)
- [Annexe 2 : Opinion partiellement dissidente du juge Perrin de Brichambaut](#)

Le 26 mai

2020, la Chambre préliminaire demande des informations complémentaires à l'État de Palestine. L'État de Palestine dépose ses observations le 4 juin 2020 et le Procureur dépose une réponse le 8 juin 2020.

Fichiers associés

- [Demande d'informations complémentaires](#)
- [Réponse de l'État de Palestine](#)
- [Réponse de l'État de Palestine Annexe A](#)
- [Réponse du procureur](#)

30 avril 2020

Le procureur de la CPI dépose un mémoire en réponse

Fichiers associés

- [Réponse du ministère public aux observations des victimes et des amis de la cour](#)
- [Annexe A à la réponse du ministère public aux victimes et à l'amicus curiae Observations](#)

16 mars 2020

Les victimes et les amis de la cour déposent des observations sur demande

Ressources connexes

- [Communications de l'Amicus Curiae à la CPI en Palestine](#)

Fichiers associés

- [Observations des victimes sur la demande de poursuites conformément à l'article 19\(3\) \(Persécution\)](#)

20 décembre 2019

Le procureur dépose une requête en vertu de l'article 19(3) afin de confirmer la compétence territoriale de la CPI dans la situation de Palestine.

Fichiers associés

- [Demande du ministère public conformément à l'article 19\(3\) pour statuer sur la requête du tribunal Juridiction territoriale \(redéposée\)](#)

15 mai 2018

L'État de Palestine renvoie la situation à une enquête.

Fichiers associés

- [Saisine de l'État de Palestine conformément aux articles 13\(a\) et 14](#)

16 janvier 2015

Le procureur de la CPI ouvre un examen préliminaire sur la situation en Palestine

Ressources connexes

- [Communiqué de presse : La procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda ouvre un examen préliminaire de la situation en Palestine](#)

2 janvier 2015

L'État de Palestine adhère au Statut de Rome de la CPI et devient le 123e État membre de la CPI.

Faire la fête

Ressources connexes

- [Communiqué de presse : L'État de Palestine adhère au Statut de Rome](#)

Dernière modification : 13 janvier 2025

- [Notre façon de travailler](#)
- [Qui sommes-nous ?](#)
- [Impliquez-vous](#)
- [Centre de presse](#)
- [Stages et bourses de recherche](#)
- [Blog](#)
- [Faire un don](#)

666 Broadway, 7e
étage

New York, NY 10012

Principal : 212-614-6464

Dons : 212-614-6481

Télécopieur : 212-614-6499

[Contactez-nous](#)

[politique de confidentialité](#)

© 2019 Centre pour les droits constitutionnels

RECEVEZ LES DERNIÈRES INFORMATIONS

E-mail

email@email.com

Soumettre